

3 février 2020

Le Département distingué comme territoire pilote pour la protection de l'enfance

Le Département de Seine-et-Marne vient d'être désigné ce lundi 3 février par l'Etat comme territoire pilote dans le domaine de l'enfance. La collectivité fait partie des 30 premiers départements sélectionnés pour contractualiser avec l'Etat afin de mener des actions dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. C'est une reconnaissance de l'efficacité des actions menées par le Département depuis 2015 en faveur de la protection de l'enfance.

L'enfance fait partie des politiques publiques prioritaires du Département de Seine-et-Marne. C'est pourquoi il s'est porté volontaire pour s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale pour la protection de l'enfance. *« La collectivité a souhaité faire partie des premiers départements à bénéficier de l'aide de l'Etat afin de valoriser les actions entreprises par les services départementaux, a déclaré Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne, mais aussi pour se fixer des objectifs encore plus ambitieux en matière de protection de l'enfance. »* L'Etat, par la voix du secrétaire d'Etat Adrien Taquet, annonce ce lundi 3 février un engagement financier à hauteur 80 millions d'euros pour déployer sa stratégie dans ces premiers départements signataires.

Depuis 2015, le Département a entièrement réorganisé la mise en œuvre de ses actions en matière d'aide sociale à l'enfance, de protection maternelle et infantile et de parentalité. La cellule de recueil des informations préoccupantes a été renforcée, les dispositifs d'accompagnement ont été diversifiés, les conditions de travail des assistants familiaux ont été améliorées.

Le Département de Seine-et-Marne fait aussi partie des rares Départements français à s'être doté fin 2019 d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Concernant la protection maternelle et infantile, le Département de Seine-et-Marne a rendu prioritaire le bilan de santé pour tous les élèves de maternelle. En 2018, 86 % des Seine-et-Marnais de 3 – 4 ans ont bénéficié de ce bilan, un taux largement supérieur à la moyenne nationale de 70 %.

Avec cette contractualisation, le Département va disposer de financements supplémentaires pour lancer de nouvelles actions. Par exemple :

- augmenter le nombre de consultations de puéricultrices
- développer les lieux d'accueil pour les fratries
- renforcer l'accompagnement des familles après la fin des placements
- diversifier les modes d'accueil pour éviter les séparations des enfants avec leur famille.

« Je me félicite que le Département de Seine-et-Marne figure parmi les territoires distingués par l'Etat, c'est le fruit d'une politique forte et volontariste menée depuis près de 5 ans, souligne Patrick Septiers. Nous allons bénéficier de moyens supplémentaires pour pérenniser les politiques déjà engagées et lancer de nouvelles actions. Les conditions d'accueil et les parcours de vie proposés aux enfants en seront améliorés. Alors que la protection de l'enfance représente une urgence au niveau national et que les défis restent importants, je suis fier que de très nombreux enfants seine-et-marnais bénéficient déjà d'une prise en charge de qualité par les services départementaux. »

Contact presse :

Guillaume Tallon – Département de Seine-et-Marne : 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr